

Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une action de formation dispensée aux créateurs et repreneurs d'entreprise

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF en vue de suivre une action de formation dispensée aux créateurs et repreneurs d'entreprise, mentionnée à l'article 1 du Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation.

Merci d'indiquer dans quel cas vous vous trouvez :

- Création d'entreprise
- Reprise d'entreprise

Pouvez-vous exposer en quelques lignes votre projet professionnel et dans quelle mesure l'action demandée s'y inscrit :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e) M. / Mme

.....

domicilié(e) à

.....
.....

certifie sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent document.

A

Le

Signature :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.